

# POIVRE et SEL

## SALZ und PFEFFER

05/14

Revue du Parti socialiste Fribourgeois / Magazin der Sozialdemokratischen Partei Freiburg / [www.ps-fr.ch](http://www.ps-fr.ch)

### Les thèmes mis en votations le 18 mai sont très différents les uns des autres.

Certains donnent lieu à un battage médiatique important, comme le Gripen ou le salaire minimum, d'autres sont débattus avec réserve, comme l'initiative populaire "Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec les enfants". Enfin, relevons que l'arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base passe simplement inaperçu.



**Benoît Piller**

Mais quel que soit le sujet, il est important d'exercer son droit de vote. Nous l'avons vu, les décisions se prennent parfois à une très courte majorité et les conséquences peuvent être pénibles à accepter pour ceux qui n'ont pas voté comme la majorité. Il est dommage ensuite de regretter de ne pas avoir participé au choix proposé et de se dire "si j'avais su".

Les thèmes du 18 mai donnent aussi lieu à des grands écarts dignes des meilleurs artistes de cirque. La droite ne veut pas de salaire minimum et préfère confier les moins bien lotis aux soins des instances sociales, décriées dans d'autres circonstances. Et que dire des milliards à dépenser pour des avions de combat alors que l'on veut économiser les gommes et les crayons des écoliers.

Permettez-moi de rester dans le contexte cantonal et de reparler des mesures d'économies. Manifestation, pétition, résolution, tous les outils ont été utilisés pour que l'école fribourgeoise ne devienne pas la première victime du mauvais résultat financier

de l'Etat. Mais, malheureusement, la tendance est forte aujourd'hui de ne gouverner qu'avec les chiffres, sans y ajouter une réelle vision d'avenir.

Et franchement, les comptes du canton sont-ils si mauvais que ça ? Non, mais le déficit était annoncé donc le déficit est arrivé.

Alors, allons voter, il est encore temps de faire changer les choses.

Benoît Piller, président PSF

### Wir stimmen ab

Der Kauf von 22 Gripen käme der Schweiz sehr teuer zu stehen. Er dürfte zum Kaufpreis von 3.1 Mia über die gesamte Betriebsdauer gesehen zusätzlich rund 7 Mia Milliarden Franken verschlingen. Das ist zu viel Geld für ein Kampfflugzeug, das erst auf Papier besteht und uns keinen wirklichen Zugewinn an Sicherheit gibt. Wir sagen Nein "zur Beschaffung des Kampfflugzeuges Gripen".



**Andrea Burgener**

Haben Sie noch einen Hausarzt oder eine Hausärztin gesucht und gefunden? So einfach ist dies nicht. Auch deshalb soll daran mit einem direkten Gegenentwurf zur Volksinitiative "Ja zur Hausarztmedizin" etwas geändert werden. Grundsätzlich will der Bundesrat die medizinische Grundversorgung in den nächsten Jahren stärken. Das ist gut so. Am 18. Mai sagen wir schon einmal Ja zum "Bundesbeschluss über die medizinische Grundversorgung.

Bei der dritten Vorlage geht um den sozialen Fortschritt. Es geht um Franken, aber vor allen auch um ein gerechteres Wirtschaftssystem, Denn wer in unserem Land von seinem Lohn nicht leben kann, dem geschieht unrecht. Darunter sind vor allem die Frauen. Wieso sollen wir zulassen, dass die Differenz zu einem Billiglohn von der Sozialhilfe übernommen wird? Sagen wir deshalb Ja "für den Schutz fairer Löhne" (Mindestlohninitiative).

Bei Abstimmungen mit emotionalem Inhalt wie die Vorlage der Bewegung "marche blanche" ist der Sachverstand bedroht. Selbstverständlich müssen Kinder vor Übergriffen geschützt werden, der beste Schutz ist die Prävention. Die Initiative ist vor allem überflüssig, denn längst hat das Parlament einen Gegenvorschlag ausgearbeitet, der weit wirksamer sein wird. Deshalb sagen wir Nein zur Initiative "Pädophile sollen nicht mehr mit Kindern arbeiten dürfen".

Vier Vorlagen – verschiedenste Inhalte: Das dürfte Personen mit unterschiedlichsten Interessen dazu bringen, den Stimmzettel auszufüllen. Wie immer gilt: jede Stimme zählt.

Andrea Burgener Woeffray  
Grossrätin, Vizepräsidentin SP Kanton Freiburg



**NON AUX  
MILLIARDS  
POUR DES  
AVIONS  
DE COMBAT**

# Arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base

**Quand vous vous retrouvez au fond de votre lit avec une forte fièvre, vous appelez un médecin, si vous en trouvez un. Dans certaines régions c'est plus facile (ou difficile) que d'autres.**

Si vous êtes éloigné d'un centre, vous en trouvez de moins en moins, raison pour laquelle nous allons voter le 18 mai. Comme il s'agit d'un article constitutionnel, tout le travail législatif restera à faire, une fois la base fixée. Il est donc d'une grande importance que nous donnions un signal très fort.



**Olivier Flechtner**

Mais de quoi s'agit-il ? Nous manquons actuellement de médecins généralistes ou de famille. Actuellement nous avons 0,6 médecin pour 1'000 habitants alors que selon les règles établies, nous devrions en avoir 1,0. Pour atteindre ce niveau, il faudra que 300 nouveaux médecins de famille arrivent chaque année sur le marché. Malheureusement, la tendance va dans la direction opposée.

**Quelles sont les raisons de la diminution des médecins de famille ?**

D'une part il s'agit d'un changement de génération ou de manière de travailler. À l'époque, chaque médecin avait son cabinet, alors que nous connaissons maintenant les cabinets de groupe dans lesquels plusieurs personnes travail-

lent. Le fonctionnement de ce cabinet et son infrastructure doivent correspondre aux exigences du médecin. Par conséquent, les prix de reprise demandés par les médecins « sortants » pour ces cabinets ne correspondent pas à ce que le nouveau médecin peut investir. À cela s'ajoute la rémunération insuffisante des prestations médicales, malgré une modeste adaptation en ce qui concerne les frais de laboratoire. Si l'on compare sa situation avec celle d'un cabinet spécialisé, le médecin généraliste n'a pas la possibilité de faire financer son travail par d'autres prestations de haute qualité qu'il va, lui, pouvoir refacturer à un prix plus élevé.

**Quelles mesures prendre pour remédier à cet état de fait ?**

Les mesures prises jusqu'à aujourd'hui concernent le perfectionnement des généralistes dans les universités ainsi qu'une rémunération améliorée des travaux de laboratoire. Les médecins de famille connaissent ce problème depuis longtemps, raison pour laquelle ils ont lancé l'initiative « Oui à la médecine de famille » qui fut déposée en avril 2010 (les signatures ayant été réunies en un temps record).

L'article proposé a cependant une faiblesse, celle de ne vouloir favoriser qu'une seule profession. C'est pourquoi le parlement a décidé de favoriser un certain nombre de mesures allant plus loin que l'initiative. L'article sur lequel nous allons voter le 18 mai propose de renforcer la collaboration entre les professionnels de la santé (pharmaciens, sages-femmes, personnel de soins, physiothérapeutes etc.) et surtout de favoriser leur formation et leur perfectionnement.

Tout le système de la santé impliqué dans les soins de base en profiterait. Les mesures proposées ont obtenu un très large soutien, l'article étant quasiment incontesté. Avec un fort taux de OUI et une forte participation, nous renforcerons et soutiendrons le processus d'application de cet article constitutionnel. Comme vous le savez, l'initiative a été retirée en faveur du nouvel article de la Constitution. Je vous invite à déposer massivement un OUI dans l'urne ou l'enveloppe grise.

## Discussion

► Les pharmaciens, et les sages-femmes soutiennent le OUI

► Le manque de généralistes se fait surtout sentir dans les régions périphériques; que fait l'arrêté pour favoriser une répartition équitable des cabinets médicaux (rien pour le moment, on ne vote que sur l'article constitutionnel, les bases légales concrètes suivront)

► Quelle est la position de la FMH ? La FMH est une énorme société, les médecins de famille sont importants en terme de nombre de membres, pas en ce qui concerne la force économique. Elle doit « prendre soin » des spécialistes qui menacent de la quitter si on les chatouille. Les 200 millions attribués aux médecins de famille devront être trouvés (= pris) quelque part.

## Vote

Le comité a préavisé favorablement un OUI, l'assemblée le confirme à l'unanimité.

Olivier Flechtner  
Vice-président

# Initiative populaire "Pour la protection des salaires équitables"

**Cet objet révèle toute l'étendue de ce qui nous sépare de la droite libérale et conservatrice, que ce soit en termes de répartition des richesses, d'égalité de traitement, de valorisation du travail mais aussi de rapport à la confirmation d'individualisme comme de volonté de progressivité.**

Le salaire nous intéresse tous, patron, salariés, retraités, étudiants ou sans emploi.

Notre initiative est d'une part saluée, car elle permettrait à notre pays d'intégrer la majorité des pays européens qui disposent déjà dans leur constitution ou dans leurs lois



**Xavier Ganioz**

d'un salaire minimum. Elle est aussi diabolisée en particulier par la droite patronale; on se retrouve à l'époque de celles et ceux qui ont dû se battre pour obtenir des assurances sociales, des conventions collectives, des congés payés. Nos adversaires cherchent à combattre notre projet dans la perspective de fermetures d'entreprises, de chômage sans frein, d'une économie saccagée, de patrons sacrifiés et même d'un délabrement moral de notre jeunesse parce qu'avec notre initiative les jeunes ne voudraient plus d'un apprentissage. Cela montre que notre initiative va dans le bon sens, qu'elle fait mal là où ça fait mal au patronat et que cela va dans le sens d'une unité minimale et d'une justice fondamentale que nous devons défendre.

## De quoi s'agit-il exactement ?

Notre initiative réclame une modification de la constitution avec l'ajout

d'un nouvel article qui demande premièrement que la Confédération et les cantons protègent les salaires.

Pour y arriver elle demande que cantons et Confédération défendent et encouragent la conclusion de conventions collectives. Ce point de défendre les conventions collectives arrive avant la mention du salaire minimum. L'autre point, c'est que la Confédération s'engage à fixer un salaire minimum légal qui soit régulièrement indexé sur l'évolution des prix à la consommation et des salaires.

## Des dérogations sont-elles possibles ?

Oui, pour les apprentis, pour les stagiaires, pour certains emplois protégés. Les cantons peuvent également proposer des salaires minimums plus élevés.

Dans les dispositions transitoires, l'initiative propose 22 francs de l'heure (calculé pour l'année 2011). Avec les trois ans d'entrée en vigueur prévus en cas d'acceptation, ce chiffre pourrait être modifié. Ce sera aux cantons d'établir quelles seront les autorités qui devront veiller à l'application de ce salaire minimum.

## De qui parle-t-on dans cette initiative ?

Il s'agit de 330'000 personnes qui gagnent moins de 22 Fr. de l'heure, moins de 4'000 Fr. par mois (X 12), ce qui correspond à 9 % de la population. En proportion, cela concerne 12'000 personnes dans le canton de Fribourg. J'ajoute d'autres chiffres :

► Les bas salaires chez les jeunes ont augmenté de 2% par rapport à 2010

► Les hauts revenus ont augmenté de 7,1 % (plus de 9'900

Fr. par an) alors que les bas revenus ont baissé de 0,6 % soit environ 300 Fr. par an.

► Dans les 330'000 personnes on ne trouve pas que des jeunes ou que des personnes sans formation. 70% de ces 330'000 personnes sont des femmes, 77 % de ces 330'000 personnes ont plus de 25 ans (ce qui prouve bien que, sans salaire minimum, l'ancienneté et la fidélité à l'entreprise ne sont pas une garantie contre les bas salaires). Et 33 % de ces 330'000 personnes ont fait un apprentissage, ont un CFC, une formation. Sans salaire minimum le fait d'avoir une compétence, une certification, n'est pas une garantie contre les bas salaires. 330'000 personnes c'est à la fois beaucoup et « peu ». Les personnes qui ont de la peine à nouer les deux bouts, qui doivent avoir recours à l'aide sociale. Avec cette initiative nous franchissons un pas pour permettre de vivre dignement.

► C'est peu parce qu'il s'agit de 9% de la population; il s'agit d'un effort qui ne sort pas de l'ordinaire.

► En ce qui concerne les branches concernées, les 330'000 personnes travaillent dans des métiers où l'on gagne entre 2'800 et 3'800 francs par mois dans des secteurs qui sont peu, pas ou mal conventionnés (commerce de détail, agriculture, hôtellerie, nettoyage, coiffure). Il y a des branches qu'on croit protégées (notamment dans l'industrie) qui ne touchent pas 4'000 francs. (notamment dans l'industrie textile, les machines-outils, l'industrie alimentaire, la liste n'étant pas exhaustive).

## Connaissons-nous déjà des réactions à l'initiative ?

Quel que soit le résultat du 18 mai, tout l'effort que nous avons mis dans cette campagne a porté ses fruits. Par souci d'image ou de publicité, des entreprises qui ont pignon sur rue ont déjà adapté leur salaire minimum à 22 Fr.

### Des critiques ?

Elles sont multiples par rapport à notre initiative. Parmi les plus courantes, on trouve

► 22 Fr. de l'heure, 4'000 Fr. par mois c'est beaucoup trop, notre pays n'en aura pas les moyens. Nous avons en Suisse les salaires les plus élevés. Si nous voulons protéger les salaires comme le veut l'initiative, il nous faut un salaire minimum en équation. Selon les chiffres de l'USS, le coût de ce salaire minimum s'élèverait à 1,6 milliard de francs soit 0,4% de la masse salariale. Alors que depuis une dizaine d'années les augmentations, toutes branches confondues, ont toujours oscillé entre 0,8 et 1,5%. Déjà l'effort syndical condamne la faiblesse des augmentations et par rapport au 0,4 % de la masse salariale cela montre bien qu'encore une fois l'effort à faire n'est pas insurmontable. Les augmentations de loyer et de cotisations des caisses-maladies sont bien plus importantes. Je fais référence à l'exemple allemand, qui connaît un projet de salaire minimum à 8,5 Euros, projet qui est beaucoup plus ambitieux que le nôtre puisqu'il touche 16% des travailleurs. Ce projet subit moins de critiques que notre initiative, moins de peurs aussi, avec un potentiel amélioré en terme de pouvoir d'achat.

Grâce à notre initiative nous avons aussi gagné en termes de cotisations sociales. Les études de l'USS tablent sur un gain annuel de plus de 300 millions pour les assu-

rances sociales, de 118 millions pour l'AVS et de 30 millions pour l'assurance-chômage. En termes de recettes fiscales il s'agit de 175 millions ainsi qu'une économie de 100 millions sur l'aide sociale.

J'en déduis que notre économie a les moyens de cette initiative. La dernière critique que je mentionne concerne les jeunes ; il est aujourd'hui possible de travailler sans formation pour 4'000 Fr. comme c'est le cas pour les manœuvres dans la construction. L'apprentissage dans cette branche est l'une des filières qui a le plus de succès dans les métiers manuels. Cette critique a un caractère insultant, elle tend à faire croire que les jeunes n'ont pas d'autre vision. Notre argument fondamental reste celui de l'égalité

## ***Il est inadmissible que dans notre pays des gens ne puissent pas vivre et faire vivre une famille***

### Discussion

► Dans la branche des spectacles on ne peut pas payer ce salaire, on donne des honoraires. Les subventions sont en diminution. Quelle sera la situation du producteur qui n'est pas en mesure de payer ce salaire minimum ?

Il existe des dérogations, leur précision n'étant pas encore faite, elles seront débattues en cas d'acceptation du salaire minimum. Le monde des arts aura probablement un droit à faire valoir une dérogation. La question s'est aussi posée pour le monde paysan. Il y a un délai de trois ans entre l'acceptation et l'entrée en vigueur. Le monde paysan bénéficie de plus de 3 milliards de subventions par année. Reste à examiner le rôle du distributeur.

► Quelle est l'influence du personnel étranger après le vote du 9 février ?

Le salaire minimal est un instru-

ment fondamental contre la sous-enchère. Il ne va pas attirer un flux de travailleurs étrangers. Il ne faut pas maintenir les salaires bas pour lutter contre l'immigration.

► Il est inadmissible que dans notre pays des gens ne puissent pas vivre et faire vivre une famille, ce qui n'est pas toujours le cas pour le personnel engagé par l'État. On entend souvent que les PME sont en danger à cause de notre initiative; doivent-elles augmenter les prix ?

Précisons que dans ce secteur économique, le salaire à évolué de 1'000 Fr. en 12 ans et de 700 Fr. en l'espace de 3 ans, ceci sans aucune incidence sur le chômage de la branche. Chaque année se créent 2'600 nouveaux restaurants, bistrotts etc. Il y aura une incidence sur certains prix, elle restera supportable. Si les entreprises ne survivent que parce qu'elles ne payent pas leur personnel, c'est la légitimité de ce type d'entreprises qui est remise en question.

Le passage de 3'300 à 4'000 Fr. permettra de mieux faire rouler l'argent et de pouvoir réinjecter de l'argent dans les petits commerces (coiffeurs, bistrotts).

► Il est paradoxal que la droite, pour une fois unie contre ce projet, veuille faire compenser le manque à gagner actuel par les prestations sociales. La même droite veut moins d'Etat et qu'il économise. Les travailleurs qui se situent à la limite en pâtiront les premiers, leur aide sociale étant coupée.

### Vote

Le comité propose de soutenir cette initiative. Ce que l'assemblée confirme à l'unanimité

Xavier Ganioz  
Député

# Loi fédérale sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen

**Le 18 mai prochain, le peuple suisse votera sur la loi fédérale sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen.**

Il ne s'agit pas d'un vote pour ou contre l'armée. Il s'agit de savoir si nous sommes d'accord de dépenser, dans



**Sabrina Fellmann**

le contexte actuel, plus de 3 milliards de francs pour acquérir 22 avions de combat de type Gripen.

Cet objet a donné lieu à de nombreux débats et de nombreuses prises de position durant la campagne, que l'on pourrait qualifier de « saga du Gripen », si l'on considère les nombreux rebondissements qui ont eu lieu entre la Suisse et la Suède, ou l'intervention récente du directeur du contrôle fédéral des finances sur les affaires compensatoires.

Heureusement pour bon nombre d'entre nous, il n'est de loin pas nécessaire d'aller jusque dans les détails techniques de la fabrication de cet avion (bien que certains soient pour le moins étonnants) pour se rendre compte que toute une série d'arguments assez rationnels plaident en défaveur de l'achat de ces avions. En voici quelques-uns :

## Le prix

3,126 milliards de francs, pour l'achat de ces 22 nouveaux avions de combat, qui doivent remplacer les 54 Tiger que possède la Confédération (en plus des FA-18). Cela, sans bien évidemment compter les frais d'entretien, les frais de fonctionnement, ainsi que les frais de mise à niveau technique sur les trente ans durant lesquels l'armée se servira de ces avions.

Si l'on ajoute encore ces données au prix d'achat, nous arrivons à un montant qui oscille entre 7 et 10 milliards de francs, selon les interprétations. A l'heure où la plupart des cantons procèdent ou envisagent de procé-

der à des mesures de restrictions budgétaires, notamment dans les domaines de la santé, de la formation, voire même de la sécurité, il semble donc assez incohérent de dépenser, aujourd'hui, un montant d'une telle envergure.

L'on pourra rétorquer que c'est une question de priorité, que notre armée a besoin de cet argent pour se mettre à niveau. Mais apparaissent alors toute une série d'arguments d'ordre logique et pragmatique.

## Le risque pris par le contribuable

En premier lieu, il faut mentionner le risque important pris par le contribuable. Car si la dernière version du Gripen que compte acheter le Conseil fédéral n'existe, en l'état, que sur les tables à dessin du fabricant, la Suisse devra néanmoins verser 40% du prix d'achat à l'avance. Risque assez conséquent, et ce, sans compter les éventuelles plus-values.

## Le choix du Gripen

Un autre aspect qui mérite tout de même une certaine attention est le choix qui a été porté sur l'avion Gripen. Sans entrer dans les détails techniques de ce type d'avion, il est quand même intéressant de remarquer que la qualité du Gripen, ainsi que son rapport qualité / prix, a été mis en doute à maintes reprises par différents experts reconnus.

## La nécessité réelle de disposer de ces avions

Mais finalement, la question fondamentale que nous devons nous poser est certainement celle de la nécessité réelle de disposer de ces avions : la Suisse a-t-elle vraiment besoin de ces nouveaux avions de combat ? Et en a-t-elle besoin maintenant ? Si l'on compare notre situation à celle de certains de nos voisins - comme l'Autriche par exemple qui a largement été citée dans les débats - la réponse est que nous sommes, pour l'instant, largement assez équipés sans les Gripen, et cela pour encore bien quelques décennies.

Nos avions ont deux types de tâches

principales à remplir : des tâches d'ordre militaires, ainsi que de police du ciel. Or, depuis des années et aujourd'hui encore, les débats sont vifs à Berne au sujet des tâches et des missions que l'armée doit remplir dans ces domaines. En toute logique, il faudrait donc répondre à ces questions fondamentales avant de décider d'investir un tel montant dans des avions de combat.

► Pour les tâches de police du ciel, par exemple, ne serait-il pas plus opportun de s'atteler à résoudre le problème des heures de surveillance de notre espace aérien ?

► Ne serait-il pas non plus opportun de se poser la question de savoir si, avec ces avions, nous répondons réellement aux enjeux actuels et futurs de la défense de notre pays? Ces enjeux sont-ils vraiment liés à une guerre aérienne ?

► Et quand bien même ce serait le cas, si la Suisse devait être confrontée à une menace « concrète et durable », pour reprendre les termes employés par le Conseil fédéral, est-ce que le fait de pouvoir assurer un contrôle intensif de l'espace aérien avec quatre avions dans les airs 24 heures sur 24 pendant cinq semaines au lieu de deux semaines et demi, comme actuellement, changerait réellement la donne ?

Autant de questions qui, typiquement, devraient être éclaircies et résolues avant d'investir dans des avions de combat. Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste vous recommande vivement de refuser ce financement risqué, et actuellement inutile.

## Vote

Le comité directeur propose, à l'unanimité, de refuser la loi sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen. L'assemblée des membres confirme ce vote et refuse cet objet à l'unanimité.

Sabrina Fellmann  
Députée

# INITIATIVE POPULAIRE « POUR QUE LES PÉDOPHILES NE TRAVAILLENT PLUS AVEC LES ENFANTS » (ou Marche Blanche)

**Sujet extrêmement délicat, sensible et émotionnel, mais qu'il faut traiter. Nous aborderons le côté pragmatique. Nous voulons tous protéger les victimes potentielles. Les abus des pédophiles font des dégâts énormes.**



**Benoît Piller**

Le fond de la question ne se discute pas. Sur la forme et les moyens de protection il y a divergence. Le Conseil fédéral s'est penché sur le problème bien avant l'initiative. Il a élaboré une loi adoptée par le parlement le 13 décembre 2013. Cette loi ne s'adresse pas seulement aux personnes condamnées pour des délits sexuels, mais aussi aux personnes qui sont condamnées pour des violences physiques ou morales. Cette loi entrera en vigueur en 2015 ; elle garantit un principe de proportionnalité. Nous devons faire confiance aux juges, aux tribunaux, ne pas leur lier les mains par des lois exclusives ou binaires. La loi, aujourd'hui, permet d'appliquer des restrictions géographiques en cas de condamnation (éloigner une personne du domicile de son ex-famille, comme cela se pratique dans le cadre des mesures prises en cas de violences conjugales).

Dans la loi on tient compte aussi des activités non professionnelles mais organisées dans le cadre d'une association, distinction que ne fait pas l'initiative.

Du côté des initiants on trouve les partisans d'une mise en application du texte de l'initiative qui est extrê-

mement simple. On modifie un article de la Constitution. D'un côté, nous avons ce texte qui ne souffre aucune interprétation (on est coupable ou on ne l'est pas) et de l'autre côté une loi qui permet une interprétation laissée au juge. Le texte est très lacunaire puisqu'il ne s'adresse qu'à l'intégrité sexuelle d'un enfant; ne s'y trouve pas un mot sur les violences physiques ou morales qui sont encore pratiquées aujourd'hui.

***La justice devient une justice du OUI et du NON, et c'est ce que nous ne voulons pas.***

On met tout le monde dans le même panier (un violeur abjecte et la jeune majeure qui a eu des gestes déplacés envers un garçon de 15 ans); la proportionnalité n'existe pas. Les militants disent que ces amours d'adolescents seront réglées dans la loi d'application. Comme le 9 février, on pose une loi et après se demande comment l'appliquer. Les initiants disent aussi que cette initiative viendra en **complément** à la loi qui entrera en vigueur en 2015. Mais si l'initiative est acceptée, il faudra tout de même qu'on remette tout l'ouvrage sur le métier pour pouvoir intégrer les textes qui sont aujourd'hui acceptés par le parlement et les textes qui découleront de cette initiative.

En conclusion, il faut laisser cette loi entrer en force et puis faire confiance aux juges et à la justice pour appliquer ces lois. Il faut aussi parler de la prévention qui est encore la meilleure protection pour les victimes potentielles. Il est très important de donner aujourd'hui aux enfants une éduca-

tion sexuelle correcte et complète. L'accès aux réseaux sociaux fait que les jeunes sont confrontés très tôt à des risques qui n'existaient pas il y a vingt ans. Il faut mettre en place ces cours, informer les enfants, leur apprendre à respecter leur corps, à se faire respecter et être attentif aux pièges, leur donner l'occasion de pouvoir très tôt chercher de l'aide et se confier. On remarque que ceux qui sont pour cette initiative très dure sont aussi souvent les mêmes qui disent qu'il ne faut pas parler d'éducation sexuelle aux enfants (c'est trop tôt) ou alors qu'il faut laisser cela aux parents (qui ont de moins en moins de contrôle).

Pour ces raisons nous vous recommandons de voter NON à cette initiative et de laisser les juges mettre en application les lois d'aujourd'hui et la loi qui entrera en vigueur en 2015.

## Discussion

► Cette initiative ce sont des œillères, on transforme le juge en automate et dénature sa fonction. La tendance est perverse, ce n'est pas en enlevant au juge le pouvoir d'appréciation qu'on trouve la solution ; si on veut réformer la justice, faisons-le par une voie législative.

On l'a constaté dans l'application de la « Via Sicura », nouvelle batterie de lois qui fait qu'une seule faute peut avoir des conséquences extrêmement graves

► En tant que société nous ne pouvons pas nous permettre de ne plus prendre en compte l'essence d'un individu et de ne plus peser le cas par cas. Il faut mettre en avant les principes qui fondent notre ordre juridique.

► D'où part cette initiative ?

De la Marche Blanche

► Les Scandinaves et les Anglais ont appliqué le principe Via Sicura avec pour conséquence une grosse baisse des morts. Que doit-on mettre en balance? Les abus sur des enfants et éventuellement une interdiction de profession à quelqu'un qui en est responsable ? Via Sicura est un bon parallèle avec moins de liberté, plus de punitions, mais de très bons résultats à la clef.

En droit pénal la sanction n'a aucun effet sur le comportement de l'auteur. Les gens qui tuent, veulent tuer. Le violeur viole sans penser à la sanction.

► On ne fait pas un cadeau aux pédophiles ; on a actuellement un droit pénal qui fait que le juge prend une décision. Si on estime qu'il n'est pas capable de le faire, on réfléchit sur la fonction de juge et on la fait évoluer (on ne va pas lui donner un bazooka pour tirer sur une mouche).

► Nous avons commencé par parler rationnel opposé à émotionnel; il faut être sensible au principe de proportionnalité très important dans le domaine pénal. On parle ici de choix d'activité professionnelle; il faudrait peut-être parler de pesée des intérêts. Sommes-nous certains que l'acceptation de l'initiative ne va pas renforcer l'application de la loi ?

► Il y a l'objectif d'enlever l'exercice de profession à ces personnes ; ce but n'est pas contestable. La question est de savoir si l'outil proposé est correct. L'interview du président du PDC présentait des arguments intéressants en faveur de l'initiative, jusqu'à la question très sensible de ses effets collatéraux. La grande question est de savoir si cette initiative est suffisamment bien formulée pour pondérer entre les différents cas. Elle ne l'est pas, elle met tout dans un pot. Une législation doit exprimer l'éthique d'une société qui s'exprime par sa manière de traiter

ses membres les plus faibles. Ce n'est pas par une initiative pénale que nous allons protéger ou assister les victimes.

Avec l'acceptation de l'initiative on obtient cette logique binaire qui n'a pas de proportionnalité. Quand quelqu'un tue quelqu'un d'autre on analyse quand-même s'il l'a fait volontairement, pas volontairement, par accident, s'il était soûl au volant de sa voiture quand il a provoqué un accident mortel, s'il a prémédité son acte ? Les peines peuvent varier énormément parce que les juges apprécient l'acte et le jugent dans sa globalité. Avec une justice binaire on met des œillères au juge. La justice devient une justice du OUI et du NON, et c'est ce que nous ne voulons pas.

► Nous parlons de l'exercice de la profession. Ces mesures concernent la protection des enfants, pas la sanction. Il ne faut pas que les enfants soient victimes d'une mauvaise appréciation du juge. Même si le pédophile est de bonne volonté, il peut rechuter dix ans plus tard.

► Des modifications du code pénal vont intervenir l'année prochaine, qui donnent au juge la possibilité d'interdire également à vie (comme l'initiative le demande) tout travail avec les enfants. Il existe aussi l'interdiction de travail, l'interdiction géographique, le contact par les réseaux sociaux, points qui ne sont pas traités dans l'initiative. Ce que le parlement a fait est bon et va dans la bonne direction (protéger les enfants de façon beaucoup plus large). Il faut aussi tenir compte des aspects non-professionnels, les délits ayant souvent lieu dans le cadre de la famille.

► L'outil manque de finesse. « ne pas travailler avec des enfants » doit être défini (genre d'enseignement). On risque de se retrouver face à des situations dans lesquelles on ne pourra pas empê-

cher une personne d'agir. Cette initiative ne prévoit pas d'aide aux victimes non plus.

► Il est impossible d'écarter le côté émotionnel. Notre débat dépasse toute idéologie politique, il s'agit d'une question de société.

► Les personnes qui travaillent au niveau de la maternelle doivent s'occuper des besoins organiques des enfants (WC, habiller et déshabiller les enfants). Il faudrait que les lois gardent la proportionnalité et couvrent ces personnes en cas d'accusation non fondée.

► La seule bonne solution est dans la prévention. Il faut donner aux enfants les moyens de se défendre, aux écoles les outils pour faire du travail de prévention, avoir le courage de porter plainte.

► Des personnes qui actuellement travaillent avec des enfants sont mises dans le même sac que des saligauds, ce qui est inacceptable. Cette loi est bonne, la prévention doit être renforcée et l'initiative clairement rejetée.

► Si on ne laisse pas la possibilité de changer à quelqu'un qui cause des dommages épouvantables, on ne croit plus à l'homme. J'ai été victime d'un prêtre. Si j'avais été privé de lui je n'aurais pas pu, longtemps après, lui réclamer, des comptes. Mais le pardon a existé, la personne n'a pas récidivé. Des aumôniers de prison disent que 60% des prisonniers changent, peuvent avoir une autre vie si la prison est bonne et les lois sont justes. C'est un arbitraire tellement triste que propose l'initiative.

## Vote

Le comité s'exprime contre cette initiative avec une abstention. L'assemblée le rejoint en recommandant le NON (6 absentions et un oui)

Benoît Piller, Président

# PSF 60 +

Sur le plan national, PS60+ qui a été créé en 2011 est maintenant institutionnalisé. Son entrée dans l'organigramme du parti a eu lieu lors de l'AD du 12 décembre 2012 qui eut lieu à Thoun et lors de laquelle notre groupe fut officiellement reconnu en tant d'organe du parti.

Le comité se réunit régulièrement pour préparer les assemblées des membres, pour préparer les grandes réunions et se pencher sur le budget et la planification. Le millième membre a été salué en été 2013. Actuellement l'effectif dépasse les 1'200 personnes. Sa coprésidence est assurée par les camarades Marianne de Mestral et Carlo Lepori.



## Et que se passe-t-il dans le canton de Fribourg ?

Michel Studer

SP60+ dispose de trois groupes de travail qui vont traiter les questions suivantes :

► **Assurances sociales et politique sociale (Inge Schädler et Klaus Burri)**

Ce GT va, comme son nom le dit, se vouer à la réforme 2020 mise en route par le Conseiller fédéral Alain Berset. Une position fut rédigée et envoyée dans les délais de la procédure de consultation. Ce groupe prévoit quatre réunions par an qui traiteront des questions « Prestations complémentaires », « Rentes indépendantes de l'état-civil » et « Contrat des générations ». On espère pouvoir mettre sur pied, en 2017, une année intergénérationnelle.

► **Trafic et Énergie (Carlo Lepori et Ursula Ulrich-Vögtlin)**

Les travaux concernent en première priorité les questions touchant au trafic. Il n'y a pas que les aînés à souhaiter que les piétons reconquièrent le domaine urbain. La sécurité et ce qui concerne « l'habitabilité » sont les buts de toutes les personnes qui se déplacent prioritairement à pied, ce qui nécessite une augmentation de l'offre des transports publics. Ces deux questions pourraient faire l'objet d'une journée de réflexion.

► **Politique de la santé (Elsbeth Wandeler et Dorothee Kipfer)**

Le GT a pris position au sujet de la stratégie de la Confédération concernant la démence. Il est à craindre que le fédéralisme forme un obstacle à sa mise en place et que son financement fasse problème, ce qui a déjà eu lieu dans d'autres domaines, tel le « Management care ».

Et que se passe-t-il dans le canton de Fribourg ? Bonne question. Lors de notre dernière séance j'ai demandé aux présidents des fédérations de désigner une personne qui assurera la liaison avec le comité central. Ainsi pourront être coordonnées les questions relatives aux seniors. Je ferai en sorte que ce soit le cas dans le courant du mois ... courant.

Michel Studer

Changement d'adresse:  
Parti socialiste fribourgeois  
Salz & Pfeffer / Poivre & Sel  
Cp 196, 1705 Fribourg

PP 1705 Fribourg

## IMPRESSUM

**Rédaction/Redaktion:**

Salz und Pfeffer, Poivre et Sel,  
Case postale 196, 1705 Fribourg  
Tel. 026 422 26 76

CCP / Postkonto 17-1660-3  
ps-fr@datacomm.ch

**Impression/Druck**

Imprimerie Bonny, 1700 Fribourg

**Tirage/Auflage:** 1500

**Parution/Erscheint:** 4x an / Jahr

**Rédaction / Redaktion**

Michel Studer  
michel-studer@bluewin.ch

**Mise en page / Gestaltung**

Impressions  
gscherle@impressions.name

**Ont collaboré /**

**Es haben mitgearbeitet**

Michel Studer, Benoît Piller, Xavier Ganioz, Olivier Flechtner, Sabrina Fellmann, Andrea Burgener Woeffray